



Déclaration FSU CTSD 62 du 21/06/2013

Monsieur le Directeur Académique,

L'école primaire a été déclarée priorité nationale. La dotation départementale, bien que positive, reste insuffisante : le SNUipp et la FSU ont clairement voté contre le projet de carte scolaire de février d'autant que les seuils d'ouverture et de fermeture restaient inchangés. Pour ce qui est de cette phase d'ajustement, elle nous paraît encore bien injuste.

Bien injuste pour les élèves :

- parce qu'elle ajoute des fermetures alors même que nous pensions que l'ère du changement avait été annoncée. Le changement dans la continuité, il faudra nous en expliquer toutes les subtilités
- parce que tous les élèves ne sont pas pris en compte dans le calcul des moyennes (moins de 3 ans)
- parce qu'elle ne permet pas d'alléger les effectifs
- parce que la mise en œuvre du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans le département semble déjà compromettre ses chances de réussite

Bien injuste aussi pour les collègues qui risquent de subir une fermeture de classe après la 1^{ère} phase du mouvement.

La FSU exige de savoir ce que deviendraient ces collègues à la rentrée prochaine
Et comment l'administration compte réparer cette injustice.

Pour la FSU, il est scandaleux d'accorder un poste lors de la 1^{ère} phase du mouvement et de le retirer à peine un mois après. Cela manque d'honnêteté vis-à-vis des collègues concernés qui s'interrogent souvent longuement sur leurs demandes de mobilité et effectuent des choix mûrement réfléchis. Tout cela, balayé en quelques instants sans compter le mal-être et le stress que cela peut occasionner pour ces personnels.

D'autant que ces personnels ont pour la plupart déjà pris contact avec les écoles de ce qu'ils croyaient être leur nouvelle affectation et ont déjà commencé à préparer leur prochaine rentrée (commandes, projets...) quelle perte de temps, quel mépris pour ces personnels ! Le SNUipp-FSU accompagnera tous les collègues qui seraient victimes de cette injustice.

Un point sur les SEGPA, le SNUipp-FSU a été reçu au ministère le 10 avril dernier pour signaler les situations problématiques y compris pour notre académie. Le ministère a fait remarquer que la loi de refondation faisait explicitement référence aux EGPA.

« Dans les collèges, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés. Lorsque celles-ci sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté. ». La situation des SEGPA n'est donc pas modifiée et les fondements réglementaires restent en l'état.

Ainsi, les modifications de structures, la réduction des capacités d'accueil, les fermetures de divisions et de structures, la limitation des entrées en 6^{ème}, les effectifs chargés (parfois au-delà de 16 élèves...), les classes à double niveau qui génèrent des difficultés à mettre en œuvre les programmes du collège dans chaque division... doivent cesser

Le SNUipp-FSU exige que le plan pluriannuel de suppression et de réductions progressives des SEGPA soit abandonné dans notre académie, que toutes les classes de 6ème déjà supprimées depuis l'an dernier et cette année soient rétablies. Nous réclamons également que l'esprit des textes soient respectés notamment concernant les effectifs plafonnés à 16 élèves.

Le SNUipp-FSU attire aussi votre attention sur les risques de décrochage de nombreux collégiens qui ne trouvent plus les conditions de scolarité qui leur permettraient de s'engager et de réussir dans une formation qualifiante. Nous souhaitons vivement que ces situations évoluent positivement, dans le respect des circulaires nationales et dans l'intérêt des jeunes en grande difficulté.

Concernant les rythmes scolaires : la FSU aurait préféré davantage de transparence avec un calendrier bien déterminé. On ne peut pas dire que l'on soit resté dans le rythme cette année : d'abord des annonces, puis le silence, ensuite la précipitation...Que ce soit sur la forme comme sur le fond, beaucoup de choses sont à revoir.

Lors du dernier CDEN, le règlement type départemental a obtenu un vote contre mais cela ne vous a pas empêché de le mettre en ligne très vite. Logique ! Ce document a d'ailleurs été rapidement diffusé aux écoles : apparemment certaines informations vont plus vite à passer que d'autres. Encore une histoire de rythmes peut-être !

Cela pourrait prêter à sourire mais il n'en est rien car, sur le fond, on est bien loin des beaux objectifs que la réforme des rythmes prétendait se fixer.

C'est pourquoi la FSU exige :

- que des réponses soient données dès à présent aux enseignants sur l'organisation de leurs conditions de travail : temps partiel, APC, temps des animations pédagogiques, utilisation des locaux, horaires de service des ZIL, TRS, couplages, RASED,.. amplitude horaire de travail des enseignants... etc.
- qu'une réponse écrite soit donnée au courrier du 16 mai envoyé par le SNUipp-FSU 62 car il est inacceptable que celui-ci soit resté sans réponse à ce jour
- qu'un premier bilan de la mise en place des rythmes soit établi au CTSD de bilan lors du 1^{er} trimestre scolaire de l'année 2013/2014
- qu'un calendrier précis des instances soit établi pour l'année 2013/2014 et envoyé aux organisations syndicales représentatives, que des groupes de travail concernant les rythmes se tiennent

La FSU exige également qu'un avis soit pris auprès des CHSCT départementaux et académique sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et leurs conséquences sur les conditions de travail des enseignants et que cet avis soit présenté au CTSD bilan du 1^{er} trimestre de l'année 2013/2014, conformément à l'article 48 du décret 2011-774 du 28 juin 2011.

Concernant les rythmes toujours, le SNUipp-FSU rappelle son exigence de qualité pour les nouveaux rythmes d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants. Le décret actuel doit être totalement réécrit pour concilier réussite des élèves et améliorations des conditions de travail des enseignants.

L'avis des enseignants compte ! Le SNUipp et la FSU sont là pour les faire entendre !